

AVIS

Enquêtes publiques

SAINT-ETIENNE
la métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête Publique relative à l'élaboration
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Pavézin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DE LA COMMUNE DE TARTARAS

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Tartaras du lundi 19 novembre 2018 à partir de 9 heures au vendredi 21 décembre 2018 jusqu'à 16 heures inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Cette modification a pour objet d'ajuster le règlement graphique du PLU suite au projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone AU située Route de la Roussillière, dans l'immédiate continuité des hameaux de Murignieux, de Balasses et du Planey. Le règlement qui s'appliquera à cette future urbanisation sera celui de la zone UC. Ce règlement n'est pas impacté par le projet.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Développement Territorial, service Planification territoriale).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain.

Monsieur Pierre FOUVET a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Tartaras (2 rue Mus sieux à Tartaras).

Les pièces du dossier et un registre d'arquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à partir de lundi 19 novembre à partir de 9 heures au vendredi 21 décembre 2018, jusqu'à 16 heures inclus :

- en mairie de Tartaras (2 rue Mus sieux)
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.
- les mercredis de 9h à 12h.

- à l'exception du lundi 19 novembre où l'enquête débutera à 9 heures, à 16 heures.
- à l'exception du vendredi 21 décembre où l'enquête s'achèvera à 16 heures.

- à l'accueil de SAINT-ETIENNE METROPOLE - Direction Développement Territorial (2 avenue Grüner 42000 St-Etienne).

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

- à l'exception du lundi 19 novembre où l'enquête débutera à 9 heures, à 16 heures.
- à l'exception du vendredi 21 décembre où l'enquête s'achèvera à 16 heures.

Au cours de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur le site internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE, et transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concer-tations-et-enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil du siège de Saint-Etienne METROPOLE (2 avenue Grüner, 42000 SAINT-ETIENNE) aux horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

- à l'exception du lundi 19 novembre où l'enquête débutera à 9 heures, à 16 heures.
- à l'exception du vendredi 21 décembre où l'enquête s'achèvera à 16 heures.

Le public pourra aussi adresser au Commissaire-Enquêteur toute correspondance postale relative à l'enquête (les plus devront être envoyées à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Tartaras 2 rue Mus sieux 42800 Tartaras).

Enfin, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Saint-Etienne METROPOLE dès la publication du présent arrêté.

Au cours de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur tiendra des permanences, permettant au public de lui faire part directement de ses observations. Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Tartaras (2 rue Mus sieux 42800 Tartaras), aux dates et heures suivantes :

- le lundi 19 novembre 2018, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 28 novembre 2018, de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 4 décembre 2018, de 14 heures à 18 heures,
- le vendredi 21 décembre 2018, de 14 heures à 16 heures.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions au Commissaire-Enquêteur au Préfet et au Maire de TARTARAS pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concer-tations-et-enquetes-publiques>

T113206000

Le public est informé qu'une Enquête Publique est organisée sur le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Pavézin du mardi 30 octobre 2018 à partir de 14 h 00 au vendredi 30 novembre 2018, jusqu'à 16 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, Direction Aménagement du Territoire Service planification

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole. Madame Thérèse JOURNIAC a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

La mairie de Pavézin est désignée siège de l'enquête. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du mardi 30 octobre 2018 14 h 00 au vendredi 30 novembre 2018, jusqu'à 16 h 00 inclus.

A la mairie de Pavézin - le Bourg - 2, route du Col, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les mardis et vendredis après-midi de 14 h 00 à 18 h 00,
- à l'exception du vendredi 30 novembre où l'Enquête Publique se terminera à 16 h 00.

A l'accueil de Saint-Etienne Métropole - Direction Aménagement du Territoire (2, avenue Grüner) :

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

- à l'exception du mardi 30 octobre 2018 où l'Enquête Publique débutera à 14 heures.

- à l'exception du vendredi 30 novembre 2018 où l'Enquête Publique se terminera à 16 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet par Madame le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Pavézin et au siège de Saint-Etienne Métropole

- lors des permanences de Madame la Commissaire-Enquêteur en mairie de Pavézin

- sur le registre ouvert à cet effet par la Commissaire-Enquêteur sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concer-tations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi adresser au Commissaire-Enquêteur toute correspondance postale relative à l'enquête. Les plus devront être envoyées à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêteur, Mairie de Pavézin - Le Bourg - 2, route du Col - 42410 Pavézin. Les courriers devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête.

Le dossier d'Enquête Publique sera également disponible durant l'Enquête Publique sur le site internet de la Métropole de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concer-tations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste d'informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, Saint-Etienne)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique auprès de la Métropole de Saint-Etienne Métropole dès la publication du présent avis.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la mairie de Pavézin pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 30 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 09 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 23 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 30 novembre de 14 heures à 16 heures.

A l'issue de l'enquête, Madame la Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de Saint-Etienne Métropole.

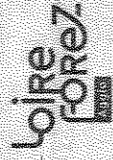
Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et à la mairie de Pavézin pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de Saint-Etienne Métropole et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/concer-tations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Pavézin ainsi qu'au siège de Saint-Etienne Métropole, en un lieu accessible au public en tout temps

T11252700

Droit de préemption urbain



AVIS AU PUBLIC
Installation du Droit de Préemption
Urbain sur la commune de
Boën-sur-Lignon

Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire de Loire Forez Agglomération, à la majorité de ses membres présents et représentés, a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur la commune de Boën-sur-Lignon et d'en répartir l'exercice entre commune et agglomération.

T115422200

VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaires

SKYJACK
S.A.S. au capital de 37 000 euros
Siège social : 74 rue Sibert, ZAC des Aciéries, 42400 ST CHAMOND
507 631 455 RCS ST ETIENNE

Suivant décision en date du 28.09.18, l'associée unique a pris acte de départ en retraite de M. Christian ODET, Commissaire aux Comptes suppléant, et a décidé de nommer en remplacement M. Marc CORBI, Espace Européen Ecully, 7 allée Claude Debussy, Bât. B 69130 ECULLY, 0569380600

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ROANNAIS AGGLOMERATION - M. Yves NICOLIN - Président
63, rue Jean Jaures - BP 70 005 - 42 311 Roanne Cédex
Tél : 04.77.44.29.95

Référence acheteur : 1813047
L'avis implique un marché public.
Objet : Construction d'un parking poids lourds dans la ZA de Grange vignat sur la commune de Renaison

Procédure : Procédure Adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
- Lot N° 1 : Voirie

- Lot N° 2 : Espaces verts
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- Valeur technique, selon les éléments indiqués au RC : 40 %
- Prix, selon la formule indiquée au RC : 60 %

Remise des offres : 20/11/18 à 12 h 00 au plus tard
Envoi à la publication le : 30/10/2018
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée

Cette consultation bénéficie du Service DUME
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.roanmais-agglomeration.fr>

T11567000

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités

04 72 22 24 25

lpprat@leprogres.fr